

En Marche !

REPONSES D'EMMANUEL MACRON AU QUESTIONNAIRE DE L'INTER LGBT

I. Droits des personnes trans et intersexuées

Questions 1 et 2 : La loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle a simplifié la procédure de changement de sexe à l'état civil pour les personnes trans et est entrée en vigueur par décret depuis le 1er avril 2017. Cette réforme a permis de promouvoir une procédure démedicalisée, sans opération ni stérilisation forcée : c'est un grand progrès dans le respect des droits des personnes trans, et de leur identité personnelle.

Alors que le décret d'application vient tout juste de paraître, il ne paraît pas raisonnable de s'engager déjà dans une nouvelle réforme. Il faut d'abord évaluer de façon précise l'application de la nouvelle législation, prendre la mesure très concrète des problèmes rencontrés, et continuer à favoriser les échanges entre les témoignages, analyses et revendications portés par les associations et le travail de bilan qui sera poursuivi, en particulier, par les parlementaires.

Je compléterai cette avancée afin que l'identité de genre ne puisse plus être un motif potentiel de discrimination et veillerai au respect des droits fondamentaux des personnes trans.

Question 3 : A examiner sous l'autorité du Ministère concerné

Question 4 : Non

Question 8 : Non

Questions 5, 6, 7, 9, 10 : Il ne revient pas au candidat d'entrer dans le détail des mesures, mais ces différentes propositions entrent tout à fait dans le périmètre de la *lutte contre les discriminations subies par les personnes LGBTI* sur laquelle je me suis engagé dans mon programme (cf. Onglet Familles et société) et devront être examinées.

Question 11 : Oui. Il convient de mener une réflexion prospective sur l'enregistrement à l'état civil des personnes intersexuées, en complément de ce qui a été réalisé sur l'état civil pour les personnes trans.

II. Couple et parentalité

Question 1 : Comme je m'y suis engagé, je défendrai la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe contre toute tentative de la remettre en cause. Sachant que 65 % des enfants naissent aujourd'hui de parents non mariés en France, l'adoption, aujourd'hui autorisée uniquement aux couples mariés et aux célibataires, elle pourrait être élargie. Les couples pacsés devraient notamment pouvoir adopter.

Questions 2, 3, 4, 5 : Comme je l'ai précisé dans mon programme (onglet Familles et société), je suis favorable à l'ouverture de l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires. L'avis consultatif du CCNE prévu ce printemps viendra éclairer le législateur en la matière.

Cet accès pourrait se faire, comme c'est le cas pour les couples formés d'une femme et d'un homme, aussi bien pour les couples de femmes non mariées que mariées et dans les mêmes conditions de prise en charge par la sécurité sociale que pour les PMA avec tiers donneur existantes.

En Marche !

Question 6 : Les états civils des enfants nés par GPA à l'étranger de parents français doivent être reconnus et transcrits par les autorités françaises. Je m'y suis engagé dans mon programme (cf. Onglet Familles et société). Il n'est plus question que la France soit régulièrement condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) en la matière.

La CEDH laisse la possibilité à chaque Etat d'autoriser ou d'interdire la GPA sur son sol. Pour ma part, je n'autoriserai pas la GPA en France et je poursuivrai le travail déjà engagé par notre pays au sein de la Conférence de la Haye pour lutter contre les dérives et les trafics par un encadrement strict de la GPA à l'échelon international.

Question 7 : Les droits sociaux doivent s'appliquer, par mesure d'équité, à toutes les familles, à tous les enfants et à tous les parents, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Ces droits valent pour tous. Comme souvent, l'ouverture de droits aux minorités profite à l'ensemble de la société. Dans cette perspective, une communication pleinement inclusive doit être favorisée.

III. Santé et accès aux soins

Questions 1 à 13 : Il ne revient pas au candidat d'entrer dans le détail des mesures, mais ces différentes propositions entrent tout à fait dans le périmètre de la *lutte contre l'homophobie* sur laquelle je me suis engagé dans mon programme (cf. Onglet Familles et société) et doivent être examinées.

Comme le confirment régulièrement les associations et le sondage IFOP publié à l'occasion du Sidaction 2017, trop de jeunes sont encore mal informés ou peu conscients des risques liés au VIH/Sida. Il n'est pas acceptable en 2017 qu'une personne sur deux ne sache pas qu'il existe un autotest de dépistage vendu en pharmacie. La France s'est déjà engagée à maintenir sa contribution au Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme à hauteur de 1,08 milliard d'euros pour les trois prochaines années.

Des campagnes ciblées pour inciter les jeunes gays à la prévention et au dépistage du VIH et autres IST devront être intensifiées, étant donné la prévalence de la contamination à VIH dans cette population et la recrudescence des pratiques à risque.

Les problématiques spécifiques de la prévention des IST pour les lesbiennes devront aussi être prises en compte dans la politique de santé sexuelle.

Les actions de formation des médecins, gynécologues, personnels médicaux aux problématiques de santé et à l'accueil des personnes LGBT devront être étendues.

IV. Education

Questions 1 à 6 : Il ne revient pas au candidat d'entrer dans le détail des mesures, mais ces différentes propositions entrent tout à fait dans le périmètre de la *lutte contre l'homophobie* sur laquelle je me suis engagé dans mon programme (cf. Onglet Familles et société) et devront être examinées.

Depuis la rentrée scolaire 2015, la lutte contre la haine anti-LGBT doit être abordée dans le cadre de l'enseignement moral et civique. Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur seront ainsi formés à la prévention et à la lutte contre les LGBTphobies, en formation initiale et continue. Des ressources pédagogiques devront par ailleurs être produites à destination des élèves et des enseignants.

En Marche !

Le soutien aux associations intervenant en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur sera évidemment maintenu et des campagnes de prévention et de lutte contre les LGBTphobies devront être menées régulièrement.

VI. International

Questions 1 à 8 : Il ne revient pas au candidat d'entrer dans le détail des mesures, mais ces différentes propositions entrent tout à fait dans le périmètre de la *lutte contre l'homophobie* sur laquelle je me suis engagé dans mon programme (cf. Onglet Familles et société)

Les propositions faites pour lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité femmes-hommes, œuvrer pour l'égalité de toutes et tous, se doivent d'être portées en France et défendues dans toutes les instances et dans toutes nos relations à l'international. Cela est une nécessité comme nous l'avons récemment rappelé l'actualité internationale, en Tchétchénie plus précisément.

Cela implique que l'accueil réservé aux personnes LGBTI persécutées dans leur pays d'origine se doit d'être simplifié et adapté, et que les agents instructeurs de l'OFPPA soient sensibilisés à ces problématiques spécifiques. Cette approche doit être commune avec nos partenaires de l'Union Européenne.

VII. Medias

Questions 1 à 4 : Il ne revient pas au candidat d'entrer dans le détail des mesures, mais ces propositions entrent tout à fait dans le périmètre de la *lutte contre l'homophobie* sur laquelle je me suis engagé dans mon programme (cf. Onglet Familles et société)